

LUDOVIC GODART POUR DES AMÉNAGEMENTS AGROÉCOLOGIQUES



Agriculteur en grandes cultures à Bussy-le-Château, je pratique une agriculture raisonnée.

Dans le cadre de la réforme de la PAC 2023/2027, j'ai décidé de prendre une initiative proactive en aménageant 1,72 ha de jachères, dont 0,5 ha de couvert fleuri en collaboration avec la Fédération des chasseurs de la Marne.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de diversifier mes pratiques agricoles tout en soutenant la biodiversité et en contribuant à un équilibre durable entre l'agriculture, l'environnement et la faune sauvage.

L'idée de créer ces jachères est née de la volonté de concilier des impératifs économiques et écologiques.

En aménageant ces parcelles en jachère, je pouvais à la fois répondre aux exigences de la PAC tout en apportant une contribution tangible à la préservation des écosystèmes locaux.

Ce projet a permis de répondre à plusieurs enjeux : la protection des cours d'eau, le soutien à la faune et la flore locales,

et le développement de nouvelles opportunités pour les apiculteurs.

En complément des jachères, j'ai également planté deux parcelles de miscanthus, une culture pérenne très peu exigeante en termes d'intrants agricoles, qui participe à la séquestration du carbone et peut servir de refuge pour certaines espèces. Cette combinaison permet de renforcer encore les bénéfices environnementaux de l'exploitation.

Les conditions climatiques de l'hiver 2023/2024 ont été favorables à l'implantation des jachères, qui se sont très bien établies.

Ces bandes végétalisées, tout en apportant une couverture de sol bénéfique pour la biodiversité, ont aussi joué un rôle essentiel dans la gestion des Zones non traitées (ZNT) autour du ruisseau Marsenet, une rivière qui traverse mon exploitation.

Les ZNT sont des zones où les traitements chimiques sont interdits, et les jachères permettent de maintenir un écosystème sain en protégeant ces zones sensibles tout en offrant un habitat propice à la faune.

En matière de faune, ces jachères sont une véritable ressource pour la biodiversité. Elles offrent des zones de nourrissage, de reproduction et de refuge pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de petits mammifères.

La diversité végétale présente sur ces parcelles a également un effet bénéfique sur la régulation des populations d'insectes nuisibles, réduisant ainsi la dépendance aux traitements chimiques, et favorisant une approche plus naturelle de la gestion des cultures.

Année et saison d'implantation :

Hiver 2023/2024, avec semis effectué en février 2024.

Anecdote :

Lors de la mise en place de ce projet, un apiculteur voisin a choisi d'installer ses ruches sur ces nouvelles jachères. Bien que 2024 ait été une année marquée par des conditions climatiques peu favorables pour l'apiculture, les jachères ont offert une ressource florale précieuse, ce qui a permis une récolte de miel relativement satisfaisante, malgré les défis de la saison.

Cela témoigne de l'impact positif que peuvent avoir ces aménagements sur des pratiques agricoles complémentaires, comme l'apiculture.

Pour les agriculteurs hésitants :

Si vous hésitez à investir dans ce type de projet, sachez qu'il présente de nombreux avantages : il permet d'améliorer la qualité des sols, de favoriser la biodiversité, et d'offrir un habitat pour la faune tout en répondant aux exigences de la PAC. Ces jachères, loin d'être un frein à l'activité agricole, sont un levier pour diversifier et rendre l'exploitation plus résiliente face aux défis environnementaux.

En outre, elles participent à la préservation des écosystèmes aquatiques et peuvent même offrir de nouvelles opportunités économiques, comme le développement de l'apiculture ou d'autres pratiques agricoles durables.

C'est une démarche gagnant-gagnant pour l'agriculteur et pour l'environnement.